

Demain

JOURNAL DU STALAG XIIA

NUMÉRO 53

DIMANCHE 13 FÉVRIER

1944

Louis IX, Roy des Français

Le 8 Novembre 1226, le prince héritier Louis succédait à son père Louis VIII sous le titre de Louis IX, avant de porter devant l'histoire quelques trente ans après sa mort le glorieux nom de Saint Louis. Il ne paraît pas, aujourd'hui inopportun de retracer en quelques lignes, le portrait de ce roi si grand et si Français. Dans les douloureux moments que nous traversons, il est bon de méditer et d'appliquer quelques uns des principes sacrés qui firent sa grandeur. Il est vrai que le ciel avait comblé le prince de tous les dons. Les historiens et principalement son ami et historiographe le „Sire de Joinville“ nous rapportent que sa beauté était peu commune. Il était „élancé, grand au point que dans une assemblée de seigneurs il les dépassait tous de la large carrure de ses épaules, qu'il avait les cheveux blonds, une démarche d'ange et des yeux de colombe“. Il était, de plus, brillant chevalier et au point de vue moral „Un modèle accompli de toutes les vertus chrétiennes“. Le beau tableau que voilà! Mais, difféèrent en cela de certains personnages illustres que nous connaissons depuis, il n'y avait pas en lui, dualité entre le roi et le chrétien, ce qui valait pour l'un était bon pour l'autre, et il s'efforçait toujours de mettre les actes de sa vie privée d'accord avec ses croyances. Le Christ nous a transmis comme vertu première: la Charité; telle fût aussi celle qu'il honora avec le plus de soin. Nul n'a mieux compris que lui le devoir qu'avait un chef d'Etat de se tourner avant tout vers les pauvres et les déshérités. Sous son règne, des hopitaux sont édifiés, des bourses pour les étudiants sans ressources créées. Il ne se contentait pas d'ordonner la charité, il la pratiquait personnellement. Sans cesse il visitait les malades; son besoin de charité était si impérieux, son désir de s'humilier devant le Seigneur si nécessaire à sa foi, qu'il allait en dépit de la contagion jusqu'à se rendre auprès des lépreux, dont il lavait les plaies.

Il était, de plus, épris de justice. Encore un sentiment

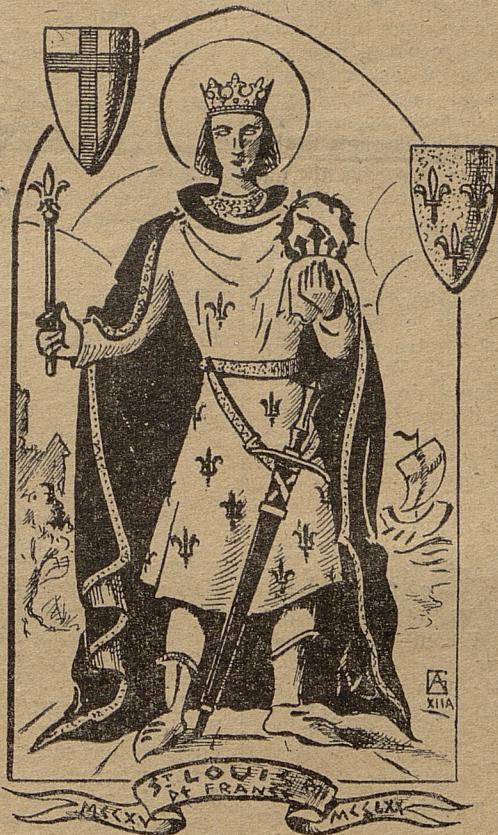
bien français. Tous les bouleversements, toutes les révolutions, toutes les grèves n'ont elles pas été entreprises dans notre pays au nom de la justice! Souvent ce n'est qu'un mot, mais il est toujours évoqué, preuve de son pouvoir magique sur le peuple de France. Louis IX mit tous ses soins à la rendre avec équité. Entre autres devises il aimait à faire graver les suivantes: „Le Droit partout“ — „A chacun le sien“. Il n'hésitait pas chaque

Dimanche à s'asseoir en petite compagnie, entouré de ses conseillers et à écouter ses sujets quelqu'ils soient, du plus humble au plus puissant. Pas d'intermédiaires pour lui parler. Le plaignant s'adressait à lui directement, une fois son tour venu et le roi tranchait sans appel, mais en toute justice. Joinville nous rapporte qu'un arrêt rendu par son frère, Charles d'Anjou, contre un de ses gentilshommes lui ayant paru contraire au droit, il ordonna la mise en liberté immédiate du chevalier, et s'adressant à Charles: „Ne croyez pas, lui dit-il, parce que vous êtes mon frère que je vous épargnerai contre toute justice“. Que nous sommes donc loin du siècle présent, où il suffit de faire partie de la „Maffia“ dirigeante pour être assuré de l'impunité; où le vol d'un morceau de pain par un miséreux est sévèrement puni, alors que dans le même temps des financiers aigrefins avérés, peuvent voler le peuple à leur aise, couverts comme ils le sont tous par quelque haute relation.

Il était, de plus, pacifique. Il estimait que les peuples ne sont pas sur terre pour s'entre-déchirer (Là encore, il suivait la doctrine du Christ). Tout en étant disposé à sacrifier sa vie pour la Patrie il ne repoussait jamais toute solution amiable, il la provoquait au contraire, pensant à juste titre que les armes ne doivent parler qu'en dernier lieu et lorsque, toutes les possibilités de conserver la paix étant épuisées, la sécurité du Royaume se trouve menacée.

Il n'est pas étonnant qu'un tel homme ait suscité une admiration et une estime quasi générales, et qu'il soit apparu en Europe comme le médiateur idéal.

(Suite page 2)



40 P 1099 R3

CHRONIQUE des FETES de NOËL

Noël au Camp

Pour la quatrième fois, ceux du camp fêtaient un Noël de captivité. Une gaîté factice, il faut le dire, régnait dans les baraques. Quoiqu'il en soit, une fois l'ambiance obtenue par divers procédés bien connus, tels que: musique, repas soignés et... arrosés le mieux qu'il était possible, chansons, petits sketches comiques, la fête se passa de la meilleure façon. Nombreux furent les réveillonneurs qui ne connurent pas la „douceur“ des souples couches mises à notre disposition dans les baraques, avant une heure où, d'ordinaire, ils se rendent à leur travail. Des braves même, ne se couchèrent que... la nuit suivante. Quelques monômes parcoururent les baraques en agitant frénétiquement une cloche afin de bien s'assurer que ceux qui avaient commis le sacrilège, à leurs yeux, de vouloir dormir en une nuit pareille, ne le pourraient faire. Et, dans chaque baraque les mêmes scènes se reproduisirent. Je me suis même laissé dire que les infirmiers de la „Revier“ renforcés par nos sympathiques „Toubibs“ se mirent à l'unisson en cette nuit de Noël, et que quelques joyeux refrains de corps de garde, furent gauleusement entonnés. Là, au moins l'atmosphère y était!

En ce qui concerne les festivités officielles nous eûmes, outre une splendide grand-messe chantée le jour de Noël, une magnifique messe de minuit... à 21 H. (Ce n'est pas une histoire de fou mais de... lumière!) Assistance recueillie et nombreuse. La chorale, soutenue par les „cordes“ de l'orchestre du camp nous transporta dans des cieux, sans barbelés. Beaucoup parmi nous, se rappelèrent l'époque de leur jeunesse où les „vices du temps“ n'avaient pas de prise et où la voie du ciel semblait un chemin sans ronces et sans épines, avec au bout le Paradis à portée de la main. Remercions notre Aumonier, le Père Simon, pour la pleine réussite de ces fêtes.

Avant ladite messe, la troupe théâtrale nous présenta: „Le mystère du Roy qui n'alla pas à la crèche“ petite pièce de circonstance, en deux tableaux, écrite par le Lieutenant Rivero, et présentée antérieurement dans son oflag. Si elle ne nous fit pas oublier le „Noël sur la place“ de Ghéon que nous vîmes sur notre scène pour Noël 41, on ne peut dénier à l'œuvre de M. Rivero un certain intérêt pour un public composé de prisonniers. Guy Lamy nous avait brossé deux décors très simples, mais d'une facture classique „à la Bérard“ qui encadraient parfaitement l'action. La troupe fit de son mieux pour défendre une œuvre assez peu théâtrale et y réussit.

Le jour de Noël, une seconde représentation du „Mystère“ fut donnée, encadrée par un concert spirituel où l'orchestre, la chorale renforcée par le ténor Cassagne et notre excellent baryton Fr. Perrée se firent applaudir. Rendons hommage, en passant, à Michel Gaudry qui réussit à reconstituer une chorale, dissoute depuis presque deux ans, et qui lui fait honneur.

Noël 43 est mort! Vive Noël 44, mais en France et dans une paix enfin recouvrée, il faut le souhaiter!

R. T.

NOËL et L'An NOUVEAU au Kdo. 508.

Nous ne pouvons résister au plaisir de donner quelques détails sur le comportement de notre Kdo pendant les fêtes de Noël et du Jour de l'An. Celles-ci furent chez nous, placées sous le signe de la gaîté et de la bonne humeur: preuve d'une excellente santé morale et de la quasi certitude des jours meilleurs.

Pour Noël, la soirée fut occupée par un concert de variétés, organisé par notre camarade Maurice Clément. La partie chant-musique fut très appréciée, mais une évocation radiophonique emporta tous les suffrages. Le thème de celle-ci parcourait et rappelait en une fresque émouvante toutes les époques de la vie, le tout agrémenté de chants circonstanciés.

Mais le summum était atteint lors du „Jour de l'An“. Ici, un concert organisé par notre camarade Georges Tricard alliait la diversité à la gaîté, avec même, parfois un fond de gravité. Pour cela, il avait su s'entourer d'une pléiade d'artistes.

Dans des genres différents: Kartel — Dussin — Lettailleur — Mannévy et Monget apportèrent une contribution très goûtée. Une comédie montée à l'improviste fut jouée avec brio et autorité par nos artistes amateurs; une mention spéciale à notre exquise vedette femme „Tesson“. N'oublions pas: Debeukelaer, Despars et Grimaux qui, dans des rôles assez ingrats surent nous conquérir et nous charmer.

A tout cela, empressons nous d'ajouter que notre fan-taisiste Dubus, virtuose de l'harmonica se fit applaudir et rappeler. Mais toute la soirée était axée sur l'audition de nos deux vedettes préférées: Lefebvre et Valat, qui dans leur numéro nous firent apprécier toutes les ressources de leur voix magnifique et de leur talent. Ne pas oublier notre orchestre dont la tâche fut ingrate, réduit qu'il était à quatre unités: Binda — Clément — Lagache et Soum. Mais il suppléa à la quantité par la qualité de l'instrumentation.

Le spectacle était présenté par notre camarade Nadot, speaker disert et spirituel.

Et maintenant j'ai gardé pour la bonne bouche la surprise du Dimanche 2 Janvier imaginée toujours par notre infatigable ami Tricard: une course au trésor bien dans la note et digne de ses devancières fut organisée. Spectacle inénarrable, saugrenu, un peu loufoque si l'on veut; mais il fallait bien comme dit Horace: „Mêler à notre sagesse un grain de folie“. Je manquerai à tous mes devoirs si je n'ajoutais pas que tout cela a été possible grâce à notre dévoué Homme de Confiance „Louis Clause qui encourage, stimule et met souvent la main à la pâte.

Et comme chez nous le côté solidarité et entraide n'est jamais oublié une quête rapporta 101 Marks et une vente aux enchères à l'Américaine: 168 Marks. Un beau total de 269 Marks qui servira à soulager quelques misères cachées. En somme un bon début, prélude de manifestations encore plus sensationnelles. On parle... mais Chut! Ceci est le secret de demain.

Robert MONGET,

Kdo 508.

Au Kdo 511.

Cette année, grâce au dévouement de quelques camarades, les fêtes de Noël ont été marquées par un petit élan artistique dans notre Kdo.

Le soir de Noël, une représentation théâtrale nous a été donnée. Marcel Charollais, organisateur et instigateur nous présenta, dans une allocution pleine de verve, sa troupe et... le spectacle débuta:

Les chanteurs „Surmont“ — Haquet — Loncke — Brodeur — Lair — Godard — Bauvy — et l'orchestre composé des musiciens Andrieux — Duvivier — Godard accompagnés de quelques bigophones furent accueillis par de chaleureux applaudissements. Le spectacle fut agrémenté de deux sketches de Max Régnier „L'Ami de la Vérité“ et un „Client difficile“ dont les rôles furent

Louis IX, Roy des Français

Etat de choses dont la France profita largement, car il exerçait, sur le monde, une véritable suprématie morale. Puisse dans l'exemple de Louis IX, le Saint, Roy des Français, les forces morales nécessaires pour que du plus petit au plus grand chacun fasse tout son devoir pour la grandeur de la Patrie.

Robert TENTON.

magistralement interprétés par Brillouet — Allard — et Charolais — Loncke. Notons que de nombreux chants composés et adaptés par Marcel Charollais apportèrent à cette petite soirée encore plus de gaieté et d'entrain.

Félicitons tous les acteurs, voire les machinistes Reviso et Boisson; n'oublions pas Jean Loncke, providence matérielle des installations et décors.

L'Homme de Confiance, Jean Eynard, dans une courte improvisation remercia Marcel Charollais et sa troupe, les incitant vivement à préparer de nouvelles représentations.

Au cours de la „Soirée“ une tombola de Noël, fut tirée au bénéfice du Comité d'entraide. Elle rapporta 180 Rm.

Kommando 520

Il faut se distraire! Aussi, malgré nos longues et dures occupations, avions nous décidé de nous amuser.

Pour les fêtes de Noël, notre kommando a donné, avec le précieux concours du Kdo 555, une matinée récréative des mieux réussie.

Cette fin d'année se termine donc en gaieté, car nous avons pu applaudir tour à tour: Musique — Chants — Monologues — Sketches — et une pièce bien enlevée où les acteurs ont fait preuve d'une réelle valeur. Le tout, en un mot, était parfait et c'est une preuve que rien n'est impossible lorsqu'on y met de la bonne volonté. L'essentiel n'est il pas de chasser le „Cafard“!

Bravo à tous, et je termine par la formule consacrée: „Une autre fois nous tâcherons de faire encore mieux“.

G. L., Kdo 520.

Kdo 1110

Malgré toutes nos misères journalières, les troupes théâtrales des Kdos 1110 et 1448 se sont chargées de nous faire évader de nos préoccupations quotidiennes. Les autorités allemandes, avaient également permis au Kdo 633 de venir profiter de cette matinée et en même temps d'encourager nos artistes amateurs. Le programme riche, varié, réussit à dérider les esprits, les applaudissements en témoignaient. Vaudeville militaire, sketches, comédies alternèrent avec les chanteurs qu'accompagnait le violoniste Pichard du Kdo 1448.

„Théodore cherche des allumettes“ en trainant son intempérance sous les lambris de la maison paternelle et l'attitude placide de „Monsieur Tranquille“ devant le commissaire, remportèrent un vrai succès.

„Ça sent si bon la France“ évocation si douce de notre belle Patrie, chantée par toute la troupe, domina la séance. Cette matinée théâtrale ou régna la joie et la bonne entente restera longtemps gravée dans nos cœurs.

Pour clôturer dignement ce jour de Noël, une petite sauterie fut organisée à 21 heures, ayant pour clou la rétrospective d'une noce au village. Après les formalités et le petit discours d'usage de Monsieur le Maire, la jarrettière de la mariée, mise aux enchères fut adjugée pour la coquette somme de 222 Rm. En y ajoutant les 78 R. M. recueillis au cours de la matinée, nous avons réalisé un joli bénéfice au profit du Comité d'entr'aide.

En résumé, en même temps qu'une journée passée agréablement, belle manifestation en faveur de la solidarité. Ce geste généreux-trois cents Rm — pour un modeste Kdo de 100 prisonniers démontre que l'entr'aide n'est pas un vain mot pour tous.

F. DELBOS.

Kommando 1708! ...

Le Moulin-chantant a de nouveau distrait nos camarades pendant les fêtes de Noël et Jour de l'An. Nos artistes ont réussi par leur brio à donner à ces deux fêtes encore plus d'éclat qu'à l'habitude. Après une soirée théâtrale bien remplie où acteurs et chanteurs ont rivalisé de talent, nous avons eu pour la première fois au kommando un gala de boxe.

Après une exhibition de nos camarades Ferney et Janssens, qui a été très chaleureusement applaudie nous avons eu le plaisir de juger trois combats d'amateurs.

Le premier disputé par Bouvry et Foucart se termina par la victoire de Bouvry... aux points. Le deuxième mit aux prises deux espoirs — poids moyen — du Kdo: Berger et Dolmas. Après un combat très acharné la décision revint à Berger qui s'était montré le plus scientifique. Enfin le troisième combat mit en valeur notre camarade Ducornet, qui bien que touché à l'entraînement, mena durant trois reprises un dur combat qui vu la valeur des combattants se termina par un résultat nul. Son adversaire Berger avait déjà fait le deuxième combat de la soirée.

Pour clôturer ces deux manifestations, quatorze équipes se disputèrent les prix d'un championnat de belote. La finale revint à l'équipe Lombardo-Billiard sacrés „Champions de belote 1944“.

A. JANSSENS.

ESSAI sur les Fêtes de Noël

Kommando 1448.

La captivité est encore plus pesante en ce soir de Noël. Notre pensée va sans cesse vers les nôtres, vers la France que nous avons quittée depuis si longtemps; aussi la mélancolie est-elle maîtresse au kommando malgré quelques ébauches de chansons.

Nous pensons aux misères que supporte notre Patrie, nous pensons aux vieillards tremblants devant l'âtre éteint, aux mamans en pleurs devant la huche vide, aux petits qui n'auront ni jouets, ni douceurs, aux réfugiés qui ont tout perdu, tout quitté. C'est Noël, pourtant... Noël fête de l'espérance, fête de l'amour. Comme nous voudrions pouvoir panser ces plaies, soulager ces détresses, reconforter ces âmes meurtries! Mais que faire au milieu de ces barbelés? Pour répondre à cette question quelques camarades m'ont remis trois paquets de cigarettes et un kilogramme de haricots pour être vendus au profit du „Secours National“.

Immédiatement une vente aux enchères eut lieu, suivie d'une quête. 400 R. M. furent ainsi recueillis, oui, 8.160 Frcs, et devant ce merveilleux résultat les mots m'ont manqué pour remercier mes quatre vingt camarades, pour exprimer ma joie et ma fierté.

Vous avez su démontrer, chers camarades, en ce soir de Noël, que notre solidarité à l'égard de la France n'est pas un vain mot et vous avez le droit d'être fiers, car grâce à vous, grâce à votre compréhension quelques sourires vont renaître en notre cher pays.

Henri LESEIGNEUR.

Kdo 445

Malgré le nombre restreint des éléments dont disposent notre kommando, quelques camarades dévoués avaient tenu à ce que ce quatrième Noël de captivité revête un caractère tout particulier.

Après un repas familial confectionné en toute camaraderie avec les moyens du bord, nous assistâmes à un spectacle organisé par quelques uns de nos camarades.

Tout d'abord l'orchestre se fit entendre, nous entraînant loin des barbelés par des airs judicieusement choisis; puis HAYE et COSSINET surent nous charmer par leurs couplets bien scandés.

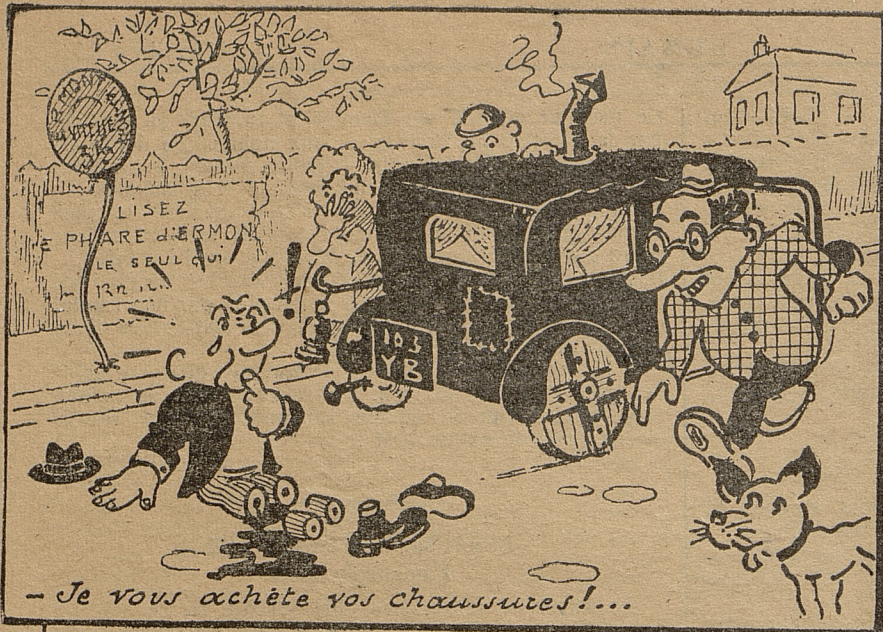
Aux deux chanteurs succéda une des plus amusantes comédies de Courteline „Le Commissaire est bon enfant“ interprétée avec art par G. DREUX — Louis F — HAYE — COSSINET — MONO — DAUER — et BONY, Tous furent dignes d'éloges et remplirent au mieux leur rôle.

Les applaudissements nourris des spectateurs les récompensèrent largement des efforts fournis.

A l'issue de cette soirée, une collecte faite parmi l'assistance pour le „Comité d'entr'aide du Stalag“ a produit la somme de 30 Rm.

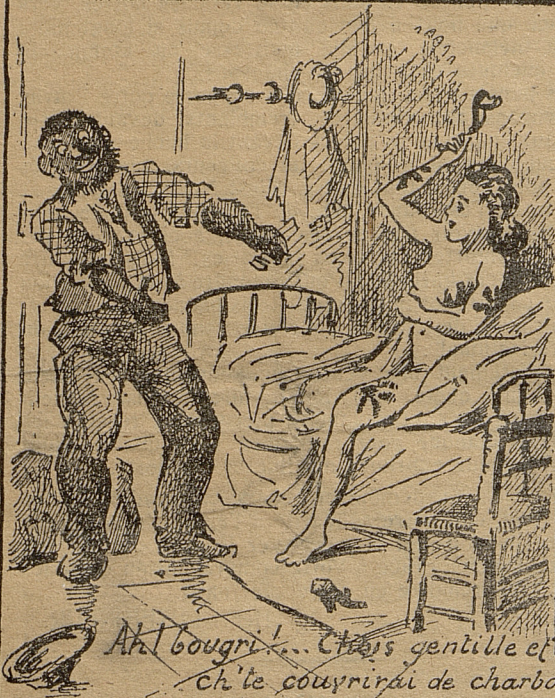
En définitive, bonne journée, qui tout en resserrant les liens de camaraderie entre Français, fit en même temps oublier l'amertume de la captivité tout en affermissant notre espoir en des jours meilleurs.

TERROINE
H. d Conf. du Kdo.



- Je vous achète vos chaussures!...

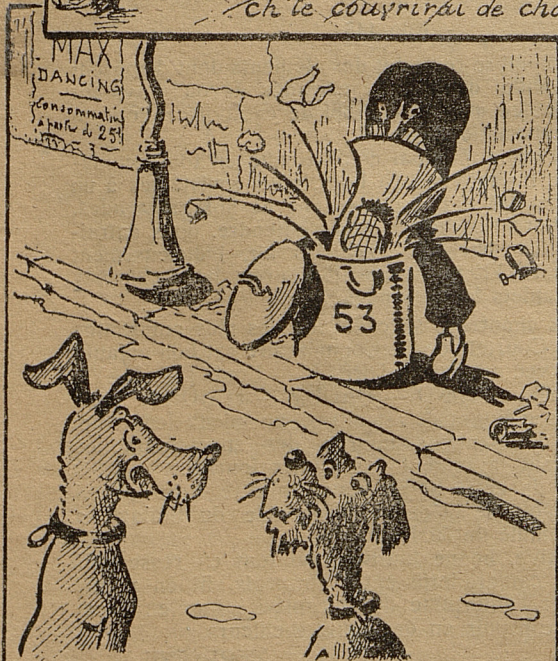
Demain
 et
 la rage pour
 les gens sérieux
 par A.G.



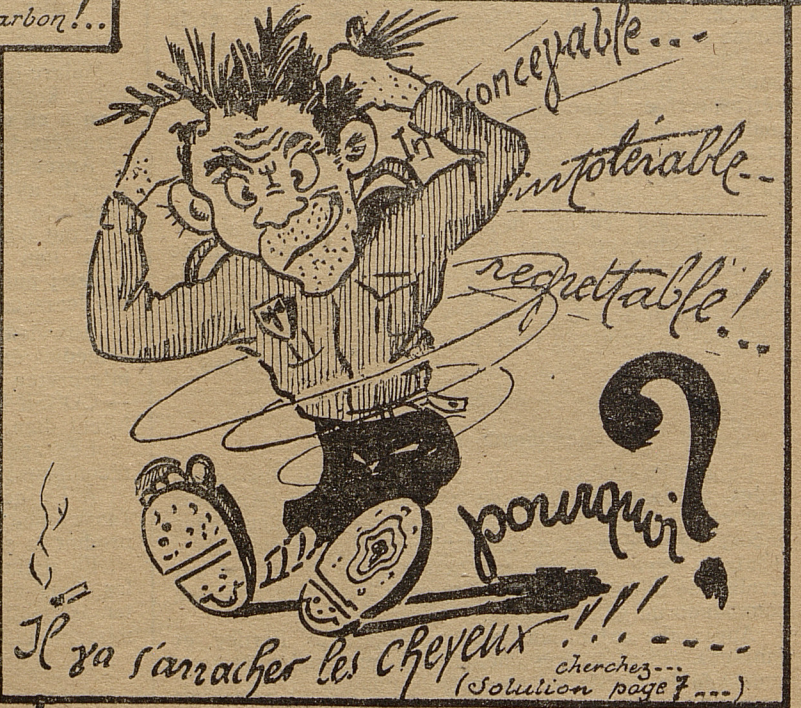
Ah! bougrit!... C'est si gentille et
 ch'te couvrira de charbon!...



- Vous allez me remettre tout de suite ça
 si vous l'avez pris!...



Ce doit être un ancien ministre...
 ???!
 Il a l'habitude de barboter dans les fonds secrets!



concevable...
 intolérable...
 regrettable!...
 pourquoi?
 Il va s'arracher les cheveux!!!
 cherchez...
 (Solution page 7...)

POITIERS

Ville de vos les âges

Lorsque cinquante-six ans avant l'ère chrétienne, Jules-César conquiert la partie ouest de la Gaule, Poitiers s'appelait „Limonum“. Lors de la réorganisation provinciale par l'empereur Auguste, en l'an 27 avant Jésus-Christ, elle fût détachée de la Gaule celtique et devint capitale de la grande Aquitaine Gallo-Romaine. Le vieux nom de Limonum ne disparut qu'au IV^{ème} siècle pour faire place à celui de „Pictavi“ puis de Poitiers vers le XIV^{ème} siècle. La ville de Limonum fut entourée au IV^{ème} siècle d'épaisses murailles dont les fondations se retrouvent encore aujourd'hui. Cette enceinte était beaucoup moins étendue que celle qui date des règnes de Henri II, duc d'Aquitaine, puis roi d'Angleterre et de Philippe-Auguste et qui englobait l'amphithéâtre romain et les faubourgs de Saint-Hilaire et de Montierneuf.

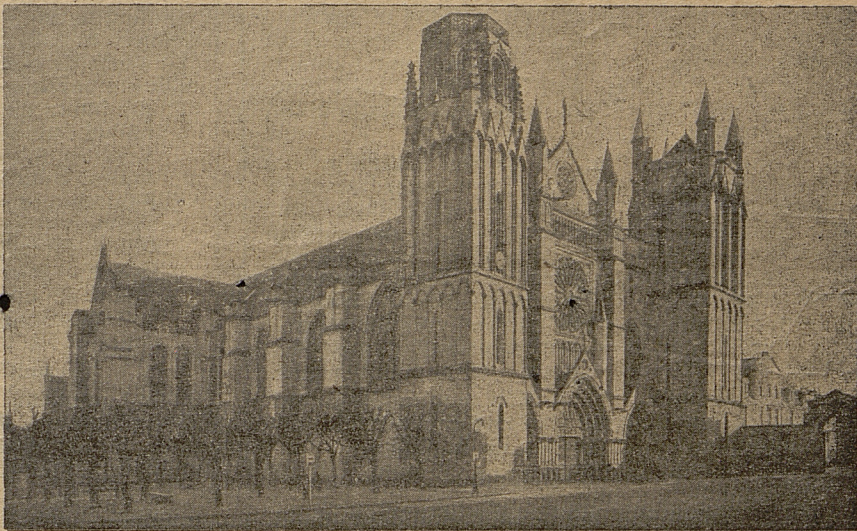
Lorsque l'on contemple la ville des hauteurs qui l'environnent on est encore étonné du nombre important des flèches et clochers qui pointent vers le ciel. Il est cependant bien faible si l'on considère qu'au XVII^{ème}, il y avait à Poitiers outre la Cathédrale placée sous le vocable de Saint Pierre, quatre églises collégiales, vingt quatre paroissiales, trois abbayes de religieux, deux abbayes de religieuses, quatre prieurés, huit couvents d'hommes et dix couvents de femmes. C'est donc une cinquantaine de flèches ou clochers qui à cette époque s'élançaient dans le ciel poitevin. Poitiers est le chef-lieu du département de la Vienne et la capitale du Poitou. A sa position géographique, à sa splendeur passée, à son histoire intimement liée à celle de la France, Poitiers doit d'être encore aujourd'hui le siège d'une cour d'appel, d'une université justement réputée (fondée en 1432). Elle est aussi le siège d'un évêché et d'une école militaire, d'artillerie, transférée de Versailles en 1932.

La ville de Poitiers, d'une population de 44.235 habitants, occupe la superficie d'un plateau élevé à 126 mètres au dessus du niveau de la mer et dominant les vallées du Clain et de la Boivre qui l'entourent. Au delà de ces deux rivières s'élève une ceinture de hautes roches: la Cueilie, Rochereuil et Montbernage d'où le promeneur jouit d'un admirable coup d'oeil sur la ville et les deux vallées.

Si la capitale du Poitou offre aux touristes avides de curiosités ses rues pittoresques, ses nombreux monuments, ses remarquables églises son magnifique parc de Blossac et d'attrayants panoramas, la campagne poitevine n'a rien à lui envier: plateaux, vallons et bocages recèlent de fort curieux monuments de tous âges et les paysages qu'on y découvre se présentent sous les aspects les plus divers.

De Poitiers, le touriste peut à son gré varier ses itinéraires. Au nord, il rayonne jusqu'aux châteaux de la Loire, en Saumurois et en Anjou; au sud, vers l'Angoumois, dans les belles vallées de la Vienne et de la Charente; à l'est jusqu'aux monts du Limousin dans la si pittoresque vallée de la Creuse et à l'ouest jusqu' à l'océan en passant par le calme Marais-Poitevin.

Qui ne connaît le Poitou, ignore l'une des plus belles provinces françaises! Il faut voir cette merveille du centre-ouest qu'est le Marais-Poitevin, les magnifiques vallées de la Creuse, de la Vienne, du Clain, de l'Anglin



dont les gracieux méandres se fauillent parfois à plus de 60 mètres à l'intérieur des falaises rocheuses, qui, le soir, au crépuscule, alors que les crêtes s'illuminent des derniers rayons du soleil, prennent les formes les plus fantastiques.

Mais, si d'aventure, émerveillé par la belle nature poitevine, vous vous êtes attardé à contempler la poétique beauté de nos paysages, ou, si vous avez longuement interrogé nos vieilles pierres sur l'histoire du Haut Poitou, n'avez aucune crainte, sur votre route d'accueillantes auberges et de nombreux hôtels vous permettront tout à la fois de goûter le repos et de faire plus ample connaissance avec les mets renommés que nos „cordons bleus“ préparent avec tant de soin. Ce sera souvent, pour votre hôte d'un soir, l'occasion d'aller „dénicher derrière les fagots“ quelque vénérable flacon de „soleil en bouteille“. Si l'adresse d'un „petit coin“ renommé parvient à vos oreilles, n'hésitez pas à vous y rendre si vous passez à proximité, car nombreuses sont dans la région les tables où vous aimerez vous attarder!

Allons, en route, et bon voyage! Charles TEXEREAU.

Solde journalière et délégation familiale

Après 2 ans	Caporal	1ère classe	2e classe
Haute paye de guerre	1,00	0,50	0,50
Solde journalière	0,70	0,60	0,50
Total par jour	1,70	1,10	1,00

Les prisonniers de guerre à solde journalière peuvent cumuler leur solde avec les allocations militaires. Au régime des allocations militaires, institué pour le temps de guerre par le décret-loi du 1er Septembre 1939 a été substitué la loi du 20 Juillet 1942 sur la **délégation familiale**.

Peuvent prétendre à la délégation familiale la femme et les enfants du prisonnier, les ascendants et exceptionnellement les autres personnes à charge.

Deux conditions sont nécessaires —

- Que le chef de famille soit prisonnier de guerre,
- Que les ressources familiales n'excèdent pas une certaine somme, variable avec la situation de famille, et calculée d'après un barème arrêté par chaque préfet régional et qui correspond généralement aux 3/4 du salaire moyen départemental en ce qui concerne la délégation applicable à une personne seule (barème majoré d'un tiers par personne à charge).

La délégation familiale est accordée, suivant la même procédure que les anciennes allocations militaires, aux femmes et enfants dont les ressources n'excèdent pas le maximum fixé par le barème précité. Cette délégation a d'ailleurs été attribuée immédiatement et sans nouvelle évaluation de leurs ressources, aux femmes et enfants des prisonniers de guerre qui, le 20 Juillet 1942, bénéficiaient des allocations militaires instituées par le décret du 1er Septembre 1939.

La délégation comporte une indemnité principale et des majorations pour enfants et pour ascendants à la charge du soutien de famille. Les majorations pour enfants sont accordées pour les enfants de moins de 16 ans; toutefois elles peuvent être accordées ou maintenues jusqu'à l'âge de 17 ans si l'enfant est placé en apprentissage ou si, par suite d'infirmité ou de maladie chronique, il se trouve dans l'impossibilité de se livrer à un travail salarié. Elles seront maintenues également jusqu'à l'âge de 20 ans si l'enfant poursuit ses études, de la page 7.

Les taux journaliers de la délégation familiale sont déterminés en fonction de la résidence effective du bénéficiaire, conformément au tableau de la page 7.

Fonds de solidarité

Afin de venir en aide aux familles des P. G. qui se trouveraient, malgré le versement de la délégation familiale, disposer de ressources insuffisantes pour leur assurer le strict nécessaire, il est créé un fonds national de solidarité pour famille de P. G., alimenté par des crédits, des subventions de collectivité et des dons particuliers.

La distribution des crédits incombe aux Commissions Cantonales de solidarité qui répartissent les fonds sous forme «d'indemnités spéciales» consistant en parts égales au quart de l'indemnité principale. Plusieurs indemnités peuvent être allouées au même bénéficiaire si les besoins de celui-ci le justifient.

La liste des familles appelées à bénéficier de ces secours est établie par la Commission Cantonale, sous la présidence du Juge de Paix ou de son suppléant, soit sur demande des intéressées, soit directement après enquêtes de Rapporteurs, membres ou non de la commission.

Toutes les délibérations ou décisions de la Commission sont entourées du secret le plus absolu, étant donné le caractère confidentiel des situations de famille.

Au vu des listes dressées par les Commissions Cantonales, les services préfectoraux établiront au profit des familles nécessiteuses des certificats trimestriels à coupons portant la mention «Indemnité spéciale»; ces indemnités seront payées dans les mêmes conditions que la délégation.

Prime de démobilisation

Elle est instituée par un décret du 5 Juillet 1940, complété par une instruction du 6 Août et par divers décrets ultérieurs.

Cette prime est accordée à tous les militaires de la Métropole ou des Colonies, ayant servi à titre Français ou Etranger.

Pour les militaires ayant servi à titre Français (appelés ou engagés), la prime de démobilisation leur sera payée aux conditions suivantes:

- Qu'ils aient été régulièrement démobilisés.
- Qu'ils aient été présents sous les drapeaux à la date du 21 Juin 1940 (ce qui exclut les classes 1910 à 1913 qui ont bénéficié d'une libération anticipée).
- Qu'ils ne soient pas fonctionnaires ou agents de l'Etat.
- Que, pendant leur présence sous les drapeaux, ils n'aient pas reçu de leurs Administrations ou Entreprises un traitement ou salaire atteignant ou dépassant les 3/4 de leur traitement ou salaire du temps de paix.
- Qu'ils ne bénéficient pas, à la date du 21 Juin 1940, d'un salaire professionnel (ce qui exclut les mobilisés en usines et les affectés spéciaux).

Remarque: Les militaires qui auraient annulé leur solde mensuelle avec un traitement ou salaire partiel ou total n'auront droit à la prime de démobilisation que si le montant annulé de ces émoluments ne dépasse pas le traitement en salaire initial de temps de paix.

La prime de démobilisation est de 1 000 francs.

Elle est payable en deux fractions:

- 200 francs payés au bénéficiaire le jour de son renvoi dans ses foyers, par le soin du dépôt ou du Centre Cantonal qui y est rattaché, après établissement d'états de solde spéciaux et détaillés.
- 800 francs payés par les solins des Comptables des Finances (trésoriers-payeurs, receveurs des finances ou percepteurs) sur le vu de la fiche de démobilisation et après justification d'identité. Le bénéficiaire devra fournir une déclaration certifiant sous sa responsabilité qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions signalées plus haut.

Indemnité de congé de libération

Cette indemnité est allouée aux P. G. rapatriés postérieurement au 31 Décembre 1941, à l'exception des Officiers et Sous-Officiers à solde mensuelle, les agents des services publics auxquels a été assuré le maintien de leur traitement.

Elle est égale à la moitié du salaire moyen mensuel départemental en vigueur dans la localité où les bénéficiaires sont démobilisés.

La perception de cette indemnité ne prive pas les P. G. rapatriés et leurs familles de leurs droits aux congés payés.

Indemnité de combat

La prime journalière de 10 francs attribuée aux mobilisés se trouvant en zone de combat n'ayant jamais été payée et les comptabilités des Régiments ayant été détruites, il en est résulté une certaine confusion.

Pour y mettre fin, le gouvernement par un décret du 13A août 1941, modifié par un décret du 13 Mars 1942 (J. O. 29 Mars 1942) a remplacé pécule et indemnités de combat non payés par une indemnité forfaitaire.

Pour la période allant du 2 Septembre 1939 au 9 Mai 1940: Le ministre secrétaire d'Etat à la Guerre déterminera la liste des Corps de troupe ou fractions de Corps ayant droit à cette indemnité forfaitaire, fixée à 60 francs par période (d'un mois environ) jusqu'au 1er Janvier 1940 et 120 francs du 1er Janvier au 9 Mai 1940, avec maximum global de 720 francs.

Pour la période allant du 10 Mai au 25 Juin 1940: Tous militaires faisant partie d'un corps de troupe, fraction de corps, état major ou service figurant sur une liste (I) arrêtée par le ministre secrétaire d'Etat à la Guerre, pourra prétendre à une indemnité forfaitaire déterminée comme suit:

(Suite page 8)

AVIS

HOMME DE CONFIANCE

Vaccination antityphus exanthématique.

Les Hommes de Confiance des Kommandos me feront parvenir une liste nominative comportant Noms, matricules, date de la dernière vaccination ou mention de la non-vaccination.

COMITE D'ENTRAIDE

Novembre 1943	Sommes recueillies dans le Stalag	2 215,42
	Collectes pour secours spéciaux	2.351,50
	Total	4.566,92
Décembre 1943	Sommes recueillies dans le Stalag	4.269,22
	Collectes pour secours spéciaux	688,50
	Total	4.957,72

Activité du Comité à la date du 31 Décembre 1943:
341 secours dont 71 mensuels.

AUMONIER PROTESTANT

Afin de les transmettre au Comité central de liaison des prisonniers protestants, tous les corréligionnaires voudront bien me donner les renseignements suivants: Nom—Prénom—Matricule—Kommando—Adresse de leur famille—la Paroisse à laquelle ils appartenaient avant la guerre.

Les camarades désirant des livres religieux peuvent m'adresser leurs commandes que je transmettrai à l' "Alliance universelle des U. C. J. G."

CHEMINOTS

La S. N. C. F. nous a fait parvenir 300 exemplaires du R. H. du 30 Juillet 43 (Numéro spécial: Pour nos prisonniers). Cette dotation permet vraisemblablement d'en attribuer un exemplaire à chaque cheminot. Veuillez en faire la demande en indiquant: Nom — Prénoms — Matricule — des intéressés.

SERVICE DU LIVRE

Le service dispose actuellement, en petites quantités, des livres suivants:

1° dictionnaire Daniel-Martziouff Allemand-Français, Français-Allemand cout 8,50 RM.

2° Nouvelle grammaire allemande élémentaire par Gaston Vannes cout 2,25 RM.

P. T. T.

Monsieur le Chef de Groupe des P. T. T.

Au seuil de l'année 1944 je forme, au nom de toute l'Administration et en mon nom personnel des vœux très vifs pour la santé des fonctionnaires et agents des P. T. T. encore prisonniers et celle de leur famille. De tout cœur je souhaite qu'ils retrouvent bientôt les êtres qui leur sont chers et qu'ils reprennent leur place dans la communauté française. Qu'ils sachent combien nous désirons qu'ils puissent, dans un très proche avenir, mettre au service de la France leurs qualités de cœur et de caractère encore ennoblies par leur longue épreuve.

Je vous prie de trouver ici et de transmettre à tous vos camarades du groupe que vous animez, l'expression de l'affectueuse sympathie des chefs et des collègues qui vous attendent.

Le Secrétaire Général des Postes Télégraphes et Téléphones.

INSTRUMENTS de MUSIQUE

Certains Kommandos ont reçu, dans le courant de l'année 1941, des instruments de musique fournis par le service des Jeux-Sports et Loisirs du Stalag XII A.

Les Hommes de Confiance des Kommandos où des instruments de musique sont en dépôt, voudront bien fournir un état conforme au modèle ci-dessous.

Si les instruments ont été emportés par le musicien, ou cédés à un autre Kommando, ou remis à un P. G. transformé, prière de l'indiquer d'une façon claire et précise.

Référence A. C. Kdo N°

INSTRUMENTS de MUSIQUE

Instruments actuellement au Kommando:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RADIO

Les prisonniers du Stalag XII A, sont informés que des enregistrements ont été faits par la troupe et la chorale du Camp. Ils peuvent, s'ils le désirent, informer leur famille que ces émissions théâtrales sont retransmises par "La voix du Reich" qui les diffuse sur les Postes de l'Etat français de:

PARIS PTT

TOULOUSE PYRENEES

RADIO CITE

BORDEAUX LAFAYETTE

principalement à l'heure des prisonniers de 19 h à 20 h

Au Kommando 396

Nous avons le regret de vous faire connaître le décès de notre camarade Foulquier Marcel survenu le 18 Décembre 1943; notre camarade était très estimé dans notre Kommando et sa mort nous a tous profondément affligés.

Au Kommando 1123

Veuillez bien faire savoir la mort de notre camarade Lebescond Auguste, survenue à la suite d'un accident du travail. Cette brutale disparition a affecté profondément les nombreux amis qu'il possédait. Une collecte s'élevant à 525 Rm. a été faite au Kommando, pour sa veuve, à titre de secours immédiat.

Au Kommando 258

Les prisonniers de guerre du Kommando 258 ont la douleur de faire part à ceux qui l'ont connu, du décès de Alphonse Miot — Mle 20 301 — survenu à Uelversheim, le 1er Novembre 1943 après une très courte maladie.

Le Kdo 900 communiqué:

Le Kdo 900 profitant des accords „Laval-Sauckel" a été transformé le 9 Décembre. „La Touffe" société d'entraide du 900 fait savoir aux camarades ayant appartenu au Kdo que, conformément à ses statuts, elle a été dissoute et que ses fonds ont été versés au Comité d'entraide du Stalag. Une vente aux enchères et diverses autres manifestations ont permis à la „Touffe" de remettre à l'Homme de Confiance du Stalag: 560 Rm. au profit de nos camarades nécessiteux.

Théâtre au Kdo 1323.

La journée du Dimanche 7/11/43 fut pour les 22 K. G. de notre Kommando de culture de celles dont on parlera longtemps encore dans nos longues soirées d'hiver. Il y eut en effet cet après midi du 7, près de 90 visiteurs venus de 4 Kdos voisins assister pendant trois heures, à un programme théâtral bien fait pour déridier les plus moroses. Ce n'est que grâce à la bonne volonté des 22, des acteurs du Kdo 1468 (Carrière) et du Kdo 826 que fut réalisé ce tour de force dans un Kdo tout à fait impropre à ce genre d'installation. Il y avait un an que le premier spectacle avait été donné devant les 25 spectateurs d'alors. Puissent ces efforts méritoires pour un Kdo de culture, servir d'exemple à ceux qui manquent de courage pour secouer l'engourdissement de notre si longue captivité.

MONTANT de la DÉLÉGATION FAMILIALE

Paris et les communes de la Seine	Communes de Seine-et-Oise et plus de 5000 hab.	Communes de moins de 5000 habit.	
Indemnité principale	20	17 à 12	10,50
Majorations			
1 enfant à charge appartenant à une famille de 1 enfant	15,60	12,00	7,00
„ „ 2 „	16,00	12,50	7,00
„ „ 3 „	18,00	14,00	11,00
„ „ 4 enf. ou plus	25,00	20,00	13,00
2 enfants à charge appartenant à une famille de 2 enfants	31,60	24,50	14,00
„ „ 3 „	34,00	26,50	18,00
„ „ 4 „	43,00	34,00	24,00
„ „ 5 enf. ou plus	50,00	40,00	26,00
3 enfants à charge appartenant à une famille de 3 enfants	49,60	38,50	25,00
„ „ 4 „	59,00	46,50	31,00
„ „ 5 „	68,00	54,00	37,00
„ „ 6 enf. ou plus	75,00	60,00	39,00
4 enfants à charge appartenant à une famille de 4 enfants	74,60	58,50	38,00
„ „ 5 „	84,00	66,50	44,00
„ „ 6 „	93,00	74,00	50,00
„ „ 7 enf. ou plus	100,00	80,00	52,00
(I) 17 pour les communes de S. et O. situées dans un rayon de 25 kilom. prévu ci-dessus et communes de 14,50 pour les communes de S. et O. situées hors du rayon de 245 kilom. prévu ci-dessus et communes de plus de 100 000 habitants.			
12 communes de plus de 5 000 habitants.			

SOLUTION DU DESSIN DE LA PAGE 4

Inconcevable! Intolérable! Respectable! Il va s'arracher les cheveux parce qu'il oublie trop souvent de verser son obole au Comité d'Entr'aide du Stalag NOUS! N'oubliez pas



NOS ECHOS



HISTOIRE DE RIRE . . .

Dans une réunion d'officiers quelqu'un raconte une histoire drôle:
L'officier d'artillerie comprend tout de suite et rit.
L'officier d'Infanterie, rit deux fois, par politesse d'abord, et lorsqu'il comprend . . . longtemps après!
L'officier de cavalerie ne rit pas, parce qu'il n'est pas poli et qu'il ne comprendra jamais.
Quant à l'officier d'état-major . . . il la connaissait déjà!

UN LECTEUR NOUS ECRIT

Monsieur le Rédacteur en chef du journal „Demain“

J'ai lu dans votre numéro de Noël, le spirituel article intitulé „Ciné-Echos“.

Il se peut que les „pieds de Damoclès“ ou les „luttés intestinales“ fassent rire quelques bons lecteurs. Il en faut pour tous les goûts. Mais lorsque l'auteur anonyme de l'article parle de „montrer à quel point l'éducation de certains de nos producteurs reste à faire cela me paraît abusif et je vous demande la permission de protester. Je sais bien qu'il y a la restriction de l'adjectif „certain“ mais l'on a, en pareil cas trop souvent tendance à généraliser.

Je ne suis pas producteur de films, mais j'ai été en rapport avec la plupart d'entre eux. Je puis vous affirmer n'avoir jamais entendu d'eux la moindre fantaisie de ce genre. Quant aux producteurs étrangers travaillant en France, presque tous parlent parfaitement notre langue, et étaient en tout cas trop bons commerçants pour ne pas savoir s'entourer de techniciens de valeur. Certes, tout n'était pas parfait au sein du cinéma français, et trop d'authentiques „navets“ fleurissaient sur nos écrans. Mais, tout de même, avec tous ses défauts et ses producteurs soi-disant illettrés, n'oublions pas que la production cinématographique française était depuis plusieurs années très nettement et indiscutablement en tête de la production européenne. En 1939, on pouvait même dire que, par sa qualité elle inquiétait sérieusement la production américaine. Et ceci, au milieu de difficultés sans nombre, accablée de taxes et d'impôts et totalement ignorée des pouvoirs publics. N'accablons pas le cinéma français. Il nous a donné de grandes joies, et la vue du délicieux „Mariage de Chiffon“ nous permet de l'affirmer, il nous en donnera encore de nombreuses dans l'avenir.

Agrez Monsieur le Rédacteur en chef . . . etc.

Roger Pelleray
Mle. 1659

„Demain“ étant le journal de chacun des prisonniers du XII A, je me suis fait un devoir d'insérer la lettre ci-dessus. Que le signataire me permette de lui dire qu'il me paraît dramatiser un peu les choses. Cet article a paru sur une revue française sans provoquer une „levée de boucliers“ des dirigeants de la corporation, et seuls, les „coupables“ ont pu se sentir visés. Ne soyons donc pas plus royaliste que le roi. Encore une fois, il n'est pas question de généraliser. Mais ayant eu personnellement l'occasion de traiter, avant la présente guerre

avec le directeur de production d'une petite société française, j'ai pu me rendre compte des connaissances générales de ce directeur à l'accent fortement étranger qui prenait la Vendée pour . . . une nation lointaine. De là, à mélanger quelques „cuirs“ dans la conversation, il n'y a qu'un pas, facilement franchissable, avouons le! Que notre lecteur se rassure, je suis moi-même plein d'espoir pour l'avenir du cinéma français, et, si je ne partage pas complètement son opinion sur la primauté indiscutable des films français d'avant guerre (le souvenir de trop de navets mettant un frein à mon enthousiasme) je suis persuadé, et des bandes tournées récemment telles „Les visiteurs du soir“ — „Pontcarral“ — „Le Corbeau“ et le gentil „Mariage de Chiffon“ en font foi, que s'il continue sur cette voie, le film français se hissera au tout premier plan de la production mondiale. Mais encore faudra-t-il achever la liquidation des „Marchands de soupe“ et autres „Météques-parasites“ du cinéma français, pour qui l'art était lettre morte et dont les agissements déshonoraient notre septième art!

R. T.

Entre deux amies:

— Son immense fortune, mais c'est un conte de fées!
— Non, ce n'est qu'un conte . . . des mille et une nuits!

AMIS DES KDOS
CE JOURNAL EST VOTRE
ENVOYEZ NOUS: CONTES
ARTICLES et COMPTE-RENDUS

DELEGATION FAMILIALE
(Suite de la page 6)

Armée Nord-Est: 150 francs par périodes;
Armée Sud-Est (du 11 Juin au 25 Juin): 100 francs.
Formations stationnées dans les départements suivants:
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Aube, Côte d'Or, Haute-Marne, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Doubs, Jura, Seine-et-Marne, Territoire de Belfort = 120 francs par périodes.

Autres territoires situés en zone de combat = 50 francs. Le ministre secrétaire d'Etat à la Guerre fixera la date à partir de laquelle les militaires intéressés auront droit à un délai de 6 mois pour faire leur demande d'indemnité forfaitaire, celle-ci devant être établie en double sur des imprimés délivrés par les mairies.

Le paiement sera assuré par la perception de la Commune.

(1) Les listes ne sont pas encore publiées.